



Téléservices

publié le 18/09/2015 - mis à jour le 24/09/2015

Mise en place des téléservices ("SCOLARITÉ SERVICES")

Les comptes Téléservices permettent la connexion aux services pédagogiques et administratifs (PRONOTE, I-CART, Messagerie...) de votre établissement scolaire. Les responsables légaux recevront à partir du mardi 15 septembre leurs identifiants. Vous aurez 3 mois pour activer votre compte.

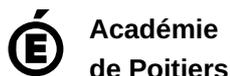
Lien pour activer les téléservices : <https://teleservices.ac-poitiers.fr>

LIEN POUR LES UTILISER : <https://ent.ac-poitiers.fr>

Un guide complet à usage des responsables légaux est téléchargeable ici : http://www.ac-poitiers.fr/medias/fichier/teleservices-guide-parents-eleves_1435568781594.pdf

Une fois que vous aurez activé votre compte, vous pourrez passer par le lien sur la page d'accueil du site du collège, dans le bandeau bleu ci-dessus ou à droite, dans les liens incontournables ("I-cart, Pronote, Scolarité services")

Si vous n'arrivez pas à lire ces pdf, vous pouvez télécharger [Acrobat reader ici](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.